



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES
PÔLE VIE PUBLIQUE**

DIRECTION DE L'INFORMATION,
DE LA COMMUNICATION ET DU MARKETING

« Jeu-Concours Gagnez une formule Spa FORê l'Effet Vosges »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Le Conseil Départemental des Vosges (ci-après la « société organisatrice ») dont le siège social est situé au 8 rue de la Préfecture - 88011 Epinal (Tél : 03 29 29 88 88 – abernard@vosges.fr), Organise du 12 août 2015 à 12h au 27 août 2015 à 16h, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Gagnez une formule Spa FORê l'Effet Vosges » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Publication officielle des résultats : le 01/09/2015.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur la plate-forme facebook.com et sur le site for-e.fr aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en répondant à la question posée sur la plate-forme facebook.com par le biais du formulaire mis à disposition sur le site for-e.fr.

Pour participer et tenter de gagner l'une des deux Formules « SPA Cœur des Vosges » aux Thermes de Bains-les-Bains, il suffit de :

1 - devenir fan de FORÊ l'effet Vosges©

2 - répondre à la question suivante : Combien de stations thermales les Vosges comptent-elles ? (Indice : La réponse se trouve dans l'une de nos pages sur www.for-e.fr)

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook, adresse IP - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

2 gagnants seront tirés au sort dans les 4 jours suivant la fin du jeu.

Les gagnants seront contactés dans les 4 jours suivant le tirage au sort par mail, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 8 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 2 gagnants parmi les participants ayant envoyé le formulaire avec la bonne réponse.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- BON pour une formule « Spa FORÊ Cœur des Vosges » à Bains les Bains : 4 soins essentiels + 1 modelage aux fines fleurs des Vosges 45 min. + accès à la piscine de relaxation / pour 1 personne.
Valeur : 69 €
- BON pour une formule « Spa FORÊ Cœur des Vosges » à Bains les Bains : 4 soins essentiels + 1 modelage aux fines fleurs des Vosges 45 min. + accès à la piscine de relaxation / pour 1 personne.
Valeur : 69 €

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le

lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.